

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHES /cois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS /rois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempren-Libos) and departure/arrival times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 26 novembre, 9 heures 10 minutes, soir. Les membres de la Commission constitutionnelle, nommés aujourd'hui, sont : MM. de Kerdel, Demeaux, Pradié, Talhouët, Taillant, de Cumont, de Larcy, Lambert de Sainte-Croix, de Lacombe, Grivart, Dufaure, Laboulaye, Waddington. L'élection sera continuée demain. Versailles, 27 novembre, 8 h., matin.

COMPOSITION DU NOUVEAU MINISTÈRE.

- Intérieur. — M. le duc de Broglie, vice-président du Conseil. Justice. — M. Depeyre; Affaires étrangères. — M. le duc Decazes; Finances. — M. Magne; Guerre. — Général du Barrail; Marine. — Amiral de Dompierre d'Hornoy; Instruction publique. — M. de Fourtou; Travaux publics. — M. le baron de Larcy; Agriculture. — M. Dèssèilligny; Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur. — M. Baragnon.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Après le maréchal Mac-Mahon, M. de Broglie a la plus haute place et jouit de la plus haute influence dans ce pays, que les Républicains achèveraient si on les laissait faire. Chaque fois qu'il prend la parole, il semble que son talent grandit. La nature n'a rien fait pour lui. Sa voix est grêle, difficile, désagréable; mais son éloquence est à la fois entraînant et pratique, c'est-à-dire qu'il va au fond des choses et que son langage est empreint en même temps d'une élévation qui le place au premier rang. Nous avons publié in-extenso, d'après le Journal officiel, son discours dans la question de prorogation. Voici aujourd'hui le discours par lequel il a défendu, avant hier, la politique gouvernementale et sa propre conduite, pendant l'inter-valle des deux sessions:

M. le duc de Broglie, vice-président du conseil, ministre des affaires étrangères. Messieurs l'embarras que j'éprouve à répondre tient à une cause bien naturelle: il m'est impossible de comprendre l'ordre, la série et le lien des questions qui

me sont posées. (Très-bien! C'est vrai! à droite).

L'interpellation portait sur les élections... M. de Staplande. C'est évident!

M. le vice-président du conseil... puis elle s'est étendue à une question de politique générale dans laquelle le Gouvernement n'a pas été mêlé. (Exclamations à gauche.)

L'interpellation portait sur le ministère passé, lequel est sur ces bancs, et elle s'est terminée par une question qui est adressée au ministère qui n'est pas encore. (Approbation à droite.)

Je cherche vainement comment je ferais pour faire face à une interpellation multicolore de cette nature. (Bruit à gauche.) Je ne puis que reproduire, en peu de mots et successivement, les réponses qui ont été faites soit par M. le ministre de l'intérieur à cette séance, soit, par moi-même sur un autre sujet, dans une séance précédente.

M. le ministre de l'intérieur vous a expliqué les motifs sérieux, réguliers, tirés de la bonne administration du pays qui nous ont guidés dans les élections partielles. Il vous a expliqué comment nous avions préféré restreindre l'agitation électorale en la répandant sur plusieurs époques, au lieu de la concentrer sur un seul jour, ce qui donnerait une secousse électrique au pays.

M. le ministre de l'intérieur vous a expliqué le danger de ces élections partielles où le scrutin de liste fonctionnait rebours de sa destination habituelle. (Très-bien! très-bien! à droite); il vous a montré comment tous les gouvernements en ont été préoccupés, — et ils ont bien fait de s'en préoccuper, — le scrutin de liste ainsi appliqué est, en effet, une irrégularité dans la loi. (Très-bien! très-bien!). Ce n'est pas que je méconnaisse qu'il y ait de solides raisons, qu'on peut discuter pour le vote par département quand il porte sur plusieurs noms qui peuvent être, comme on le disait, répartis, soit suivant les opinions différentes, soit suivant les régions du département dans lequel se présente le candidat; mais le point sur lequel j'insiste, c'est qu'il y a des raisons sérieuses, c'est qu'il y a à danger à mettre en mouvement quelquefois cent mille électeurs qui convergent sur un seul nom. La grande, la vraie condition de la sincérité de l'élection manque alors: la connaissance personnelle de l'électeur et de l'élu. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Il faut y suppléer par un redoublement de moyens de propagande et d'agitations de toutes sortes. C'est ainsi que les élections partielles deviennent une cause de trouble profond pour le pays et de légitime inquiétude pour tous les gouvernements.

Je ne blâme pas les moyens divers qu'a employés le gouvernement passé; le moyen naturel et régulier que nous employons nous paraît préférable. Voilà la raison véritable, je n'ai pas besoin d'y revenir.

Maintenant, faut-il, à propos des motifs qu'on nous a prêtés, engager toute l'histoire du passé de ces trois mois? (Oui! oui! Parlez! parlez! à gauche. — Non! non! à droite.)

J'ai expliqué en quelques mots, l'autre jour, quelle avait été l'attitude du Gouvernement pendant le débat des espérances monarchiques, comment les hommes qui sont sur ces bancs, appartenant à des origines politiques différentes, connaissant parfaitement leurs dissentiments prévoyant parfaitement que ces dissentiments pourraient éclater un jour, s'étaient pourtant réunis pour la défense des intérêts sociaux qui leur paraissaient menacés... (Applaudissements à droite. — Réclamations à gauche), et des droits de cette Assemblée qui ne leur paraissaient pas suffisamment respectés par la politique du précédent Gouvernement. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Un membre à gauche. Parlez-nous donc de la fusion!

M. le vice-président du conseil. C'est là le lien commun du ministère, chaque personne conservant ses convictions personnelles, ne les arrachant pas de son cœur, ne les arrachant pas de sa raison, sachant les ajourner, les contenir pour servir en commun la cause qui leur était commune. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Voix à gauche. C'était la fusion!

M. le vice-président du conseil. Neutralité collective du cabinet dans tous ses actes publics, et liberté réservée pour chacun de ses membres dans ses sentiments et ses actes privés. Voilà la double règle à laquelle nous nous sommes fidèlement conformés. — (Très-bien! très-bien! à droite.) — (Rumeurs à gauche.)

Parmi les circonstances diverses que, dans le désordre de sa discussion, le précédent orateur a successivement fait passer sous vos yeux... (Exclamations et murmures à gauche.)

M. le colonel Chadois. C'est aristocratiquement dédaigneux.

M. le président. On rend la discussion impossible par toutes ces interruptions.

M. Emmanuel Arago. Vous n'avez rien dit tout à l'heure, quand on interrompait à droite. (Exclamations à droite.)

M. le président. J'ai réclamé le silence avec la même énergie... (Dénégation à gauche) lorsque M. Bethmont était à la tribune... (Non! non! à gauche. — Si! si! à droite), et je réclame pour M. le ministre la même attention. (Très-bien!)

L'honorable M. Beulé, ministre de l'intérieur, quand il était à la tribune, a été interrompu à chaque phrase, presque à chaque mot, et je suis étonné que, du côté où portaient les interruptions les plus violentes et parfois les moins convenables, on se montre maintenant si susceptible à l'égard de quelques interruptions qui n'ont pas pu gêner la discussion de l'honorable M. Bethmont. (Approbation à droite et au centre droit. — Réclamations à gauche.)

M. Audren de Kerdel. Nous n'avons jamais interrompu M. Grévy. (Très-bien! très-bien! à droite.)

M. Galloni d'Istria. Excepté une fois; et il s'est montré si susceptible qu'il a donné sa démission. (Bruit.)

M. le vice-président du conseil. Dans le cours d'une discussion un peu irrégulière, si vous voulez, l'honorable orateur auquel je réponds a fait passer devant vous quelques paroles de moi. Elles n'ont pas été citées textuellement; on y a fait simplement allusion en les interprétant comme une intervention dans le débat monarchique.

A gauche. Qui!

M. le vice-président du conseil. Je dirai très-simplement à quelle occasion ces paroles ont été prononcées, et quand je les lirai ensuite, vous verrez qu'elles concordent parfaitement avec l'interprétation que je leur donne.

A propos des espérances monarchiques et des efforts faits par des membres de cette Assemblée, dans la liberté de leur droit, vous savez avec quelle ardeur, avec quelle passion, des calomnies étaient répandues sur leurs intentions et sur la monarchie qu'ils voulaient rétablir. Vous savez comment on s'efforçait de faire croire que ce retour à la monarchie serait le retour à tous les abus du passé. (Mouvements en sens divers.)

Il y avait là beaucoup plus qu'un danger pour le régime qu'on voulait rétablir: il y avait un danger pour l'ordre social. (Exclamations à gauche. — Applaudissements à droite). Oui, messieurs...

Un membre à gauche. Vous avez parlé comme un royaliste!

M. le président. Attendez le silence!

M. le vice-président du conseil. Oui,

messieurs, on ne dit pas impunément à un pays qu'il y a un parti considérable existant sur son territoire qui rêve de le ramener à un régime auquel il ne veut pas revenir; on ne le dit pas impunément quand on sait combien les classes rurales sont justement jalouses des biens qu'elles tiennent de l'état social nouveau. On ne dit pas impunément de pareilles choses, on ne tient pas un tel langage sans courir le risque d'exciter les haines sociales. (Bravos et applaudissements répétés à droite.)

M. Périn. C'est ce que vous faites en proclamant sans cesse le parti radical un parti de désordre social! (Réclamations à droite et cris: N'interrompez pas!)

M. le président. Veuillez faire silence!

M. Périn. Rappelez-moi à l'ordre si vous voulez, mais ce que je dis est exact. (Murmures à droite.)

M. le président. Je vous rappelle à l'ordre. (Très-bien! à droite). Vos paroles sont une provocation adressée au président de rappeler à l'ordre. Elles pourraient être considérées, de la part de celui qui les a prononcées, comme une inconvenance qui motiverait une mesure plus sérieuse et que je n'hésiterais pas à appliquer; car c'est en quelque sorte témoigner peu de cas du pouvoir disciplinaire que le président exerce. — (Vive approbation à droite et au centre. — Exclamations et rumeurs sur quelques bancs à gauche.)

M. le vice-président du conseil. Je ne sais si ceux qui, pendant cette période agitée, et principalement pendant les élections partielles du mois d'octobre, répétaient à satiété que les droits féodaux allaient être rétablis...

M. Paul Bethmont. Je demande la parole. M. le vice-président du conseil... que la domination cléricale allait reparaitre (Oui! oui! à gauche), je ne sais si ceux-là croyaient eux-mêmes ce qu'ils disaient. S'ils le croyaient, cela ne fait pas honneur à leur intelligence. (Rires approbatifs et applaudissements à droite. — Bruyantes exclamations à gauche.)

S'ils ne le croyaient pas en le disant, cela ne fait pas honneur à leur caractère. (Très-bien? à droite). Cela fait peser sur leur tête une lourde responsabilité... (Oh! Oh! à gauche), car jouer avec de pareilles paroles, c'est jouer avec le feu et avec le pétrole! (Applaudissements à droite et au centre droit. (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche).)

M. Maurice Rouvier. Cela ne fait honneur ni à votre intelligence ni à votre caractère. (Rumeurs à droite.)

M. Escarguel. Vos seuls amis s'en servent en Espagne! (Agitation.)

M. le président. Veuillez garder le silence!

M. Maurice Rouvier. Vous n'avez pas le droit d'insulter votre pays.

A droite. A l'ordre! à l'ordre!

M. le président. Je rappelle à l'ordre M. Rouvier. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Un membre à droite. La censure!

M. le vice-président du conseil. Il y avait dans ces calomnies autre chose encore qu'un péril social, il y avait une insulte contre cette Assemblée... (Interruptions à gauche.)

M. le président. Voulez-vous permettre à la discussion du ministre de se continuer?

M. le vice-président du conseil... car le but auquel elles tendaient était de faire croire qu'il pouvait se trouver dans cette Assemblée une majorité pour mettre en péril en France les fondements de la société moderne. (Très-bien! très-bien! à droite et au centre droit. — Exclamations ironiques à gauche et au centre gauche.)

C'était là ce qu'on voulait persuader au pays: on



voulait lui faire craindre que, du sein de cette Assemblée, il sortit une majorité qui mit en péril le principe de toutes les libertés civiles et religieuses.

*Voix à gauche.* Mais oui ! mais oui ! (Murmures à droite.)

**M. le président.** C'est un parti pris de ne pas laisser la discussion se continuer ; chaque mot, chaque parole de l'orateur est le signal d'une interruption. (Dénégations à gauche.)

*Un membre à droite.* C'est là leur liberté !

**M. le vice-président du conseil.** En protestant contre ces paroles, je conjurais donc un péril social... (Oh ! oh ! à gauche.)

*A droite.* Oui ! oui !

**M. le vice-président du conseil.** je prenais la défense de la paix publique. Et dans quels termes faisais-je cette protestation et prenais-je cette défense ? Vous allez voir si ces termes sortaient de la neutralité collective dont le cabinet s'était fait une loi. Voici ce que je disais :

« Quel que soit le gouvernement que l'Assemblée nationale, en vertu du pouvoir constituant qu'elle tient de vous, donne à la France, aucun sacrifice ne sera demandé aux conditions sociales auxquelles nous sommes attachés. »

Quel que soit le Gouvernement ! Etait-ce prendre parti pour un gouvernement plutôt que pour un autre ? (Oh ! oh ! à gauche.)

**M. le président.** Attendez le silence, monsieur le ministre ; attendez que l'on veuille bien permettre que la discussion continue, car il est impossible qu'elle se poursuive dans des conditions semblables. (Marques d'assentiment à droite.)

**M. le vice-président du conseil.** Je tranquillisais le pays sur les craintes qu'on voulait lui inspirer ; je le tranquillisais sur les méfiances qu'on cherchait à lui inspirer contre cette Assemblée.

Je restais fidèle au programme du ministère, à la défense des droits sociaux et des droits de cette Assemblée. (Vive approbation à droite. — Réclamations à gauche.)

Il y a eu dans le discours de l'honorable M. Bethmont beaucoup d'accusations ; mais les paroles que je viens de répéter sont à peu près le seul fait qui ait été apporté à la tribune.

Que voulez-vous maintenant que je réponde aux questions que l'honorable M. Bethmont pose au ministère qui sera demain ? (Rires à droite.)

**M. le Président de la République** fera les choix qui lui conviendront.

*Une voix.* Et vous aussi !

**M. le vice-président du conseil.** Quand les nouveaux ministres seront sur ces bancs, ils répondront sur leur politique future, ils s'expliqueront sur tous les points que M. Bethmont vient de toucher.

Le mérite de l'ajournement de l'interpellation, comme le disait mon collègue M. le ministre de l'intérieur au commencement de cette discussion, a été de désintéresser complètement M. le Président de la République de l'issue de cette délibération. Le ministère, que vous avez accusé de se cacher derrière lui, se présente ici la poitrine découverte... (Très-bien ! très-bien ! à droite.) n'étant pas même défendu par cet intérêt de stabilité qui s'attache à un ministère existant ; il se présente tout entier à votre jugement ; le Président de la République, placé en dehors de nos débats, désignera demain ceux des membres de cette Assemblée qu'il lui conviendra pour composer son cabinet.

Il y a seulement une chose que je dois dire à la majorité de cette Assemblée (Ah ! ah !), c'est que si le Président de la République est complètement désintéressé dans ce débat, elle-même n'y est pas également désintéressée. (Ah ! ah !)

Le ministère qu'on accuse est celui qu'elle a formé ; la politique qu'on attaque est celle qu'elle lui a dictée. Elle n'a qu'à regarder d'où lui viennent ces attaques, qui sont ceux qui les portent, au nom de quels principes elles sont portées, pour se faire une idée de ce que ferait une majorité nouvelle composée d'autres éléments. (Nombreuses marques d'approbation à droite.)

Pendant six mois que le cabinet du 24 mai a gouverné, il n'a pas abandonné la majorité ; je lui demande de ne pas s'abandonner elle-même aujourd'hui. (Exclamations ironiques à gauche. — Vifs applaudissements à droite et au centre droit.)

**Informations**

**Nouvelles d'Amérique.**

On lit dans le *Journal de Paris* :

Deux dépêches de New-York ont une gravité que l'on ne saurait dissimuler. L'une annonce que la population de cette ville se prononce fortement pour la guerre et qu'elle presse le président Grant d'agir promptement et vigoureusement contre l'Espagne. L'autre donne avis que le ministère de la marine américaine a envoyé l'ordre de procéder au recrutement dans tous les pays de l'Union jusqu'à l'extrême limite d'âge permise par la loi.

Si ces deux nouvelles sont vraies, la guerre serait imminente. Nous ne doutons pas, pour notre part, que le premier de ces télégrammes ne traduise exactement la pensée des Américains. Les Etats-Unis convoitent la possession de l'île de Cuba. Prendre Cuba ! est un mot populaire dans toute la confédération. Il n'est pas un citoyen de la République américaine qui n'attende impatiemment une occasion de dépouiller les citoyens de la République espagnole de la splendide colonie qu'ils ont l'outrecuidance de posséder dans les Antilles.

Le sentiment d'irritation contre la République espagnole, que les dépêches attribuent à la République américaine, est tout à fait conforme à tout ce que l'on sait sur les desseins que les Etats-Unis nourrissent depuis longtemps relativement à la conquête de Cuba. Mais si l'Agence Havas n'est pas faussement renseignée sur les mesures que le ministère de la marine américaine prendrait en vue des hostilités, nous pouvons dire que nous sommes à la veille de voir le président Grant déclarer la guerre au président Castelar, la République des Etats-Unis embrasser sa sœur, la République Espagnole, à coups de canon, et les républicains des deux mondes s'entredéchirer au nom de la fraternité des peuples et de la paix universelle. Les Américains ne sont pas hommes à jeter leur argent dans l'eau, pour le plaisir de montrer qu'ils sont riches. S'ils équipent leur flotte, s'ils lèvent des marins, s'ils rassemblent leurs troupes, il faudra que quelqu'un paye tous ces frais. Et ce ne sera pas l'Union. L'Union se payera sur Cuba, aux yeux des républicains espagnols qui invoqueront Washington et la démocratie.

Voici l'âge qu'auront atteint, dans sept ans, les principaux personnages sur lesquels l'opinion publique a les yeux en ce moment :

Le comte de Chambord.....	60 ans.
Le prince impérial.....	25
Le comte de Paris.....	42
Le duc de Chartres.....	40
Le duc de Nemours.....	66
Le prince de Joinville.....	62
Le duc d'Aumale.....	58
Le prince Napoléon-Jérôme.....	58
Le maréchal de Mac-Mahon.....	72
M. Thiers.....	83
M. Gambetta.....	42

**Le complot de Lyon.**

On avait révoqué en doute la découverte d'une conspiration communarde à Lyon. Aujourd'hui que cette nouvelle est certaine, nous empruntons les détails suivant à un journal de cette ville, le *Salut Public*, qui avait été tout d'abord incrédule :

Il résulte de nos informations que les *pochards* arrêtés dimanche dernier n'étaient pas seulement des ivrognes ; c'étaient encore de véritables conspirateurs qui, sous le titre de *Comité d'action des travailleurs*, rêvaient la régénération de notre ville par la fusillade, l'assassinat, le pillage et le pétrole. Le programme de ces aimables rénovateurs était bien simple ; il nous remet en mémoire celui du célèbre Rochefort, qui était ainsi conçu :

- Art. 1<sup>er</sup>. Il n'y a plus de lois.
- Art. 2. L'armée est supprimée.
- Art. 3. Tous les fonctionnaires sont supprimés, le gouvernement de la nation est confié à une commission élue par le peuple.

Quant aux prêtres, il va sans dire que leur sort qui leur était réservé se devine : ils devaient être sommairement fusillés.

Lyon, comme à l'époque du fameux complot de Gent, en 1849, était désigné comme objectif du mouvement qui devait avoir lieu. Reprenant les vieux clichés de 1793, notre ville devait être proclamée : *Commune libre et autonome*. La police supprimée, chaque citoyen était chargé de veiller à la sûreté et à la tranquillité publique ; les magistrats, qui ne sont d'après le complot, que des privilégiés, étaient révoqués et la justice devait être rendue par un *tribunal populaire* élu par les citoyens.

Les impôts de toutes sortes, qui frappent un peu toutes les classes, étaient remplacés, par esprit d'égalité sans doute, par une taxe ne portant que sur les propriétés et la fortune des habitants, en d'autres termes sur les *aristos*.

Quant aux cultes, ce tas de libres-penseurs rêvait de les rayer de leur nouvelle organisation comme perpétuant l'ignorance et entretenant les peuples dans ces préjugés absurdes au moyen desquels le clergé a absorbé des revenus qui auraient pu être plus légitimement appliqués à l'industrie et à l'agriculture, ces deux grands éléments de la prospérité publique.

Enfin, comme force armée, c'était la garde nationale qui était rétablie et qui aurait eu à lutter (!!!) contre les puissances monarchiques. Cette milice, au moment du danger, devait être réunie dans un lieu fixé par l'ordre de convocation et toutes les communes fédérées devaient contribuer, *nummis et armis*, à la défense de la commune.

Maintenant, si de ce vaste programme nous pas-

sons aux individus chargés de l'appliquer, nous ne nous trouvons plus qu'en face de quelques misérables sans feu ni lieu, mais non sans antécédents judiciaires.

Quel était le chef du grand mouvement régénérateur ? C'était un nommé Camet, un jeune homme qui, lors de la Commune de Paris, abandonna le drapeau de son régiment pour passer aux rebelles et alla ensuite se mêler au mouvement révolutionnaire d'Espagne, où il fonda à Barcelone un journal social, la *Fédéracion*, dont nous avons quelquefois occasion de citer les épouvantables doctrines. Quant à lui, le conseil de guerre, auquel il sera probablement livré, n'aura qu'à lui faire l'application du code de justice militaire pour le crime de désertion à l'ennemi.

Les individus arrêtés sont au nombre de dix. La police a fait sur eux ou dans leurs domiciles respectifs des saisies importantes de papiers, de documents relatifs à l'organisation révolutionnaire qu'ils voulaient établir en France, ou tout au moins dans le Midi.

Les statuts du *Comité d'action révolutionnaire des travailleurs* sont aux pièces du procès, et ce n'est pas sans un certain effroi qu'on est obligé de constater qu'il y a encore des gens capables de rêver l'installation d'une forme de gouvernement en procédant par l'assassinat et l'incendie.

L'instruction de cette affaire, qui repose sur des bases réellement sérieuses, se poursuit activement, et il y a tout lieu de penser que l'autorité militaire sera saisie du jugement de ces accusés.

**PROCÈS BAZAINE**

Audience du 22 novembre.

Plusieurs témoins sont successivement entendus, notamment M. Moulins, chargé vers le 15 septembre de porter une lettre adressée à la maréchale Bazaine et une dépêche adressée au gouverneur de Paris.

Arrêté par les Prussiens, il avala la dépêche et déchira la lettre. Le témoin fit 13 mois de captivité en Prusse, à la suite de cette arrestation.

M. Donzella, marin. — Le 13 septembre étant à Paris, il fut chargé par M. de Kératry de porter une dépêche au maréchal Bazaine. Arrivé à Thionville, il s'adressa au colonel Turnier qui ne voulut pas lui faciliter le moyen de parvenir jusqu'à la Moselle. C'est dommage, dit ce brave marin, car je sais bien nager et 7 à 8 kilomètres à la nage en descendant la Moselle ne m'auraient pas gêné.

Il fut chargé ensuite par le colonel Turnier d'une dépêche pour le gouvernement, il la porta à Tours.

Le témoin s'acquitta encore de plusieurs autres missions et fit preuve d'une très grande énergie.

Le Conseil entend plusieurs autres dépositions qui ne présentent aucune importance.

Le colonel Turnier se rappelle avoir vu à Thionville le marin Donzella.

D. Dans les lettres que vous avez reçues de Metz par ballon n'y avait-il pas des lettres du maréchal ?

R. Non, monsieur le président.

Cette réponse négative étant en contradiction avec la déposition du témoin Donzella celui-ci est rappelé ; Donzella maintient que dans la dépêche à lui remise par le colonel Turnier pour le gouvernement de la Défense nationale, le colonel lui dit que ces nouvelles lui étaient arrivées de Metz par ballon.

La femme Audermet, chargée par le maréchal Bazaine de plusieurs dépêches, se rappelle avoir entendu un officier supérieur allemand, dire à un autre officier allemand :

« Si j'étais sûr de ces gens-là, je ferais parvenir une communication au maréchal Bazaine ! »

La séance est levée à 5 heures. Elle sera reprise lundi à midi.

**Chronique locale**

et méridionale.

**Avis à nos abonnés.**

*L'extension que prend le Journal du Lot, exige, pour que la régularité du service soit assurée, que les abonnements soient soldés d'avance. — Il en est ainsi, du reste, pour tous les Journaux.*

*Nous engageons donc fortement les abonnés en retard, à liquider au plus tôt leur situation. Quant aux nouveaux souscripteurs, nous les prions de joindre toujours un bon de poste à leur demande d'abonnement.*

*Nos souscripteurs prendront d'autant plus cet avis en considération, qu'ils voient les sacrifices énormes que nous nous imposons journallement, pour les tenir au courant des Nouvelles, quarante-huit heures avant les journaux de Paris.*

Voici les votes des députés du Lot, sur l'ordre du jour pur et simple accepté par le Gouvernement en réponse à l'interpellation de M. Léon Say.

**Pour :** MM. de Lamberterie, Léopold Limayrac, Pagès Dupont.

**MM. le Comte Murat et de Valon** se sont abstenus.

**CONSEIL GÉNÉRAL**

Présidence de M. ROQUES.

Séance du 24 août 1873.

Sont présents tous les membres du Conseil général, sauf MM. Sérager, Saux et Pradines, excusés ; Demeaux, Domphnou, de Lamaze, Limayrac, comte Murat.

M. Laborie, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal. Il est adopté sans observation.

Au nom de la commission des finances, M. Cambres, rapporteur, demande au Conseil qu'une somme de 5,880 fr. soit prise sur les fonds de l'emprunt remboursable en 1874 et qu'elle soit allouée à la route départementale, numéro 8, de Payrac à Fumel (traverse de Salviac) ; cette somme, jointe à celle portée au budget de 1874, parfaiera celle qui avait été portée au budget de 1873 et qui, par suite des besoins du service, avait dû être détournée de sa destination au moyen d'un virement régulier. — Adopté.

Il propose aussi de voter une somme de 2,300 francs pour réparation à la corniche de l'alle Est de la Préfecture, corniche dont le délabrement devient un véritable danger pour les passants, et une somme de 400 francs pour l'établissement de quatre stores aux fenêtres de la salle du Conseil général. Ces deux sommes (ensemble 2,500 fr.) seront prises également sur les fonds de l'emprunt remboursables en 1874. — Adopté.

Sur le rapport du même membre, au nom de la commission des finances, le Conseil approuve le règlement ainsi fait du budget pour l'exercice 1874 :

Dépenses.....	988,486 97
Recettes :	
Sous-chapitre I.....	48,522 33
Sous-chapitre II.....	16,818 16
Sous-chapitre III.....	178,600 »
Sous-chapitre IV.....	450,550 »
Sous-chapitre V.....	22,800 »
Sous-chapitre VI.....	82,000 »
Sous-chapitre VII.....	21,450 »
Sous-chapitre VIII.....	»
Sous-chapitre IX.....	2,900 »
Sous-chapitre X.....	3,700 »
Sous-chapitre XI.....	7,000 »
Sous-chapitre XII.....	16,700 »
Sous-chapitre XIII.....	77,344 54
Sous-chapitre XIV.....	1,626 45
Sous-chapitre XV.....	58,375 49
Sous-chapitre XVI.....	100 »
Total.....	988,486 97

Total égal à celui des recettes.

La réserve pour dépenses imprévues, qui s'élevait, dans la proposition de M. le Préfet, à la somme de 8,026 fr. 88 c., se trouve réduite à celle de 7,206 fr. 88 c.

Sur le rapport de M. de Gozon, au nom de la commission des vœux et objets divers, le Conseil général s'associe aux vœux ci-après émis par le Conseil d'arrondissement de Figeac :

- 1° Que la côte de la Croix-Blanche (route nationale n° 140), soit rectifiée ;
- 2° Que le pont de la Visitation, à St-Céré, soit reconstruit ;
- 3° Que le chemin de grande communication, n° 17, reçoive sa largeur réglementaire ;
- 4° Que les banquettes de sûreté soient établies aux endroits dangereux des chemins de grande communication ;
- 5° Que le bureau de distribution de Bagnac soit érigé en bureau de recette ;
- 6° Qu'un courrier direct en voiture soit établi de Cahors à Figeac et de Figeac à Latronquière ;
- 7° Que le salaire des facteurs ruraux soit augmenté ;
- 8° Que la taxe sur le transport des valeurs par la poste soit diminuée pour permettre à l'Etat de faire une concurrence sérieuse et efficace aux Compagnies de chemins de fer ;
- 9° Que le traitement des employés de la sous-préfecture de Figeac soit augmenté ;
- 10° Que le produit des fonds de non-valeur soit affecté à la petite vicinalité ;



- 11° Que l'Ecole normale primaire soit promptement rétablie dans le département;
- 12° Qu'il soit établi un adjoint ou une adjointe dans toute école régulièrement fréquentée par 60 élèves;
- 13° Qu'il soit créé des écoles de hameau, notamment dans les communes où il y a plusieurs sections;
- 14° Qu'il soit établi un bulletin scolaire présentant tous les renseignements officiels de nature à intéresser les maîtres et les élèves;
- 15° Que les communes soient engagées à se procurer de meilleurs locaux pour l'instruction primaire et en améliorer le mobilier;
- 16° Que la création de bibliothèques scolaires soit encouragée;
- 17° Qu'un jardin assez vaste soit compris dans les dépendances de la maison d'école;
- 18° Que le bénéfice du décret du 19 avril 1862 soit étendu au cinquième des instituteurs;
- 19° Que la surveillance de la pêche soit exercée d'une manière très-sévère.

Le Conseil général émet également le vœu :  
1° Qu'il soit créé un bureau d'enregistrement à St-Germain;

2° Que la recette des Postes de Frayssinet-le-Gourdonnais soit transférée à St-Germain, et que le bureau de distribution établi dans cette dernière localité soit transféré à Frayssinet;

3° Que la brigade de gendarmerie qui réside à Frayssinet-le-Gourdonnais soit fixée au centre du canton, c'est-à-dire au chef-lieu.

La Commission des vœux et des objets divers propose, sur le rapport de M. de Gozon, de ne pas s'associer au vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Figeac que le brevet de capacité devienne obligatoire pour tous les instituteurs communaux, qu'ils soient laïques ou congréganistes. M. de Verninac regrette qu'une question de cette importance arrive ainsi à la fin des travaux du Conseil; mais il ne peut accepter, sans protester, les conclusions de la commission. Aux termes de la loi de 1850 sur l'instruction primaire, la lettre d'obédience tient lieu de brevet de capacité. C'est là un privilège que rien ne justifie, et il engage le Conseil à ne pas sanctionner par un vote. — Les conclusions de la commission sont adoptées.

Sur le rapport du même membre, au nom de même commission, le Conseil ajourne, pour défaut de renseignements suffisants, la demande des habitants de St-Jean-Lagineste (canton de St-Céré), tendant à ce que leur section soit érigée en mairie distincte.

Il repousse la demande du Conseil d'arrondissement de Gourdon, tendant à obtenir pour cette ville une deuxième brigade de gendarmerie.

Le Conseil vote également, sur le rapport de M. de Gozon, la séparation en deux communes distinctes, des sections de Nozac et de Rouffillac. Cette séparation, également demandée par les habitants de Nozac et de Rouffillac, n'a soulevé aucune objection ni de la part du Conseil municipal, ni de la part du Conseil d'arrondissement. En conséquence, aux termes de la loi du 10 août 1871, le Conseil général prononce la séparation.

M. Mayzen quitte en ce moment la séance.

M. de Gozon donne connaissance au Conseil de la demande du Conseil d'arrondissement de Gourdon, tendant à obtenir que le poste de Vérificateur des poids et mesures de Gourdon soit rétabli.

(A suivre.)

Mercredi matin, vers 4 heures 20, un tremblement de terre s'est fait sentir à Cahors. Deux secousses bien distinctes, se sont succédées à un très-court intervalle. Les habitants ont été violemment secoués dans leurs lits, et la plupart réveillés en sursaut.

On nous écrit de Gourdon, le 26 novembre :

Ce matin, vers 4 heures 20 minutes, une secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à Gourdon, elle a duré environ 8 secondes. On a vu et entendu le secouement des meubles. Les portes et les fenêtres s'agitaient fortement. Dans les maisons où il y avait des oiseaux en cage, on a trouvé les cages renversées et les oiseaux comme assoupis, électrisés. Dans les étables, les mugissements étaient effroyables, les animaux faisaient un fracas épouvantable pour briser leurs anneaux, les chiens jappaient bruyamment, leurs hurlements étaient sinistres ! Un bruit sourd semblable au tonnerre lointain s'est fait entendre, venant du nord ouest, allant au nord-est. Les personnes qui étaient réveillées ou qui l'ont été par le tremblement étaient tout effarées, effrayées, attendant impatiemment le jour, pour communiquer avec ses semblables. On n'a oui dire nulle part qu'aucun accident soit survenu.

Les journaux des départements limitrophes signalent le tremblement de terre, qui s'est produit à la même heure, et avec une intensité égale.

M. le ministre de la guerre vient de décider que les communes qui en feront la demande par l'organe de leur maire pourront désormais acquérir à moitié prix les cartes de l'état major dont elles auraient besoin.

Nous croyons devoir prévenir nos agriculteurs que, par les soins du ministre de l'agriculture et du commerce, une grande exposition aura lieu, pendant le mois de février prochain, au Palais de l'Industrie, à Paris.

Elle se composera d'animaux gras, bœufs, vaches, porcs, moutons et de volailles.

On écrit de Tarascon à la Gazette du Midi, de Marseille :

Samedi dernier, à six heures du matin, plusieurs individus traversaient le cours; ils se dirigeaient du côté de la gare du chemin de fer en chantant la *Marseillaise*; ils s'arrêtèrent à une buvette assez mal famée, rentrèrent ensuite dans la ville en criant de toutes leurs forces : « Nous brûlerons les drapeaux blancs, nous couperons la tête aux blancs et à tous les royalistes. » Deux braves gendarmes de service s'approchèrent alors de ces individus, et l'un d'eux, le gendarme Chirac, dont on ne saurait trop louer la conduite, en saisit deux qui lui opposèrent la plus vive résistance; n'étant pas secouru par son camarade qui poursuivait un de ces fuyards, il fut renversé dans la lutte, et les malfaiteurs se seraient sauvés tous deux sans l'intervention de M. Hydien, capitaine adjudant-major au 26<sup>e</sup> régiment de dragons, qui en a pris un et l'a livré aux gendarmes.

La justice, qui est saisie de cette affaire, fera son devoir, nous n'en doutons pas; mais nous croyons remplir le nôtre en signalant à l'attention de leurs chefs et de M. le ministre de la guerre les braves militaires qui font preuve de courage et de dévouement à l'ordre public.

Nous avons parlé, en son temps, de l'évasion de deux détenus de la Maison centrale de Nîmes; on se rappelle qu'ils s'étaient enfuis en passant par les canaux d'égoûts.

Ces audacieux malfaiteurs ont été réintégrés à la Maison centrale, dimanche.

Leur arrestation a été opérée à Aix, où ils ont été condamnés à trois mois de prison pour vagabondage.

Voici comment s'est produite cette capture :

Le concierge de la prison d'Aix s'aperçoit du premier coup d'œil que ses nouveaux pensionnaires n'étaient pas des novices, l'aisance de leurs allures dénotait au contraire une longue habitude de la prison. Il fit part de ses doutes à ses supérieurs, et, par le télégraphe, on demanda quelques gardiens de la Maison centrale de Nîmes.

Le moyen réussit. On plaça nos deux évadés au milieu d'autres détenus; mais leurs anciens gardiens les reconnurent sur le champ et les amenèrent avec eux à Nîmes.

Des mesures seront prises pour que toute nouvelle tentative d'évasion demeure sans succès.

### Bulletin Vinicole

On écrit de Bordeaux :  
La demande pour les vins semble s'être réveillée cette semaine, car des ventes importantes ont été traitées tant à Bordeaux que dans les environs.

On écrit de Nantes, le 14 novembre :  
Quoique les affaires aient peu d'activité, les cours se maintiennent très fermes. Les mûcades vieux valent de 105 à 110 fr. au moins la barrique. Les nouveaux ne s'obtiennent pas au-dessous de 90 fr. à la campagne, sans soustraction. Gros plants : les bons crus et les bons celliers valent 155 fr. sur lie au vignoble.

On écrit de Béziers :  
Sommes-nous à la veille d'une reprise de transactions ? La situation vinicole paraît s'améliorer depuis quelques jours. Quelques affaires ont pu se lier à des conditions avantageuses pour les vendeurs.

### Variétés

#### LOU ROC DE SAOUTO MÉRIC

(Légende quercynoise)

par M. LÉON VALÉRY

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>

GUILAUME D'ARPAJON, ÈVÈQUE DE CAHORS. (Suite).

Si déjà, grâce aux efforts combinés de ses évêques et des habitants, Cahors était parvenu à se soustraire à la domination légale des Anglais, pour rentrer sous celle des rois de France, la plus grande partie du Quercy ne s'en trouvait pas moins encore au pouvoir des ennemis.

Les places fortes des environs de la ville étaient elles-mêmes entre leurs mains, et du sommet de la tour de Jacques Deuse, on pouvait les voir casernés dans le château de Laroque.

Tout était bon pour les abriter, à ces bandes d'aventuriers, qui pesaient sur le pays depuis le fatal traité de Brétigny. Point de vieux manoir où ils n'essayassent de se loger; d'églises qu'ils ne convertissent en forteresses, si peu qu'elles se prêtassent aux moyens de défense dont ils disposaient.

Les grottes, les anfractuosités de rochers se changeaient pour eux en repaires, d'où ils s'élançaient à la rapine, pour y rentrer, après le pillage, comme de véritables bêtes fauves.

Les vallées du Lot et du Célé, les bords de l'Aveyron et du Tarn nous montrent, dans leurs sites les plus sauvages, des témoignages irrécusables du passage de cette avalanche humaine sur le Quercy, le Rouergue et l'Albigeois.

Il n'est pas jusqu'à ces admirables arceaux dont Laroque-des-Arcs tire son nom, et qui avaient servi aux Romains de Jules César à conduire à Cahors les eaux de la fontaine de Paulemie, où ils ne fussent parvenus à se blottir.

Mais de tous les forts qu'ils occupaient, aucun ne convenait mieux que celui de Mercuès à leur œuvre de dévastation.

Outre sa situation avantageuse sur un sommet escarpé, et le cours du Lot qui le défendait à l'ouest, ses épaisses murailles et des fossés profonds en faisaient une place presque inexpugnable.

Comment donc était-il tombé au pouvoir de l'étranger ? N'est-ce pas la trahison qui l'avait livré ? on pourrait le croire, quand on songe avec tristesse que c'est dans les populations indigènes et jusque dans la meilleure noblesse du pays, que l'invasion recrutait ses plus ardents auxiliaires.

Quoiqu'il en soit, c'est de là que s'abattaient sur les campagnes voisines, les anglais du parti du Captal de Buch, ce frère du comte de Foix, qui, comme tant d'autres gentilshommes de la province, s'était prononcé en faveur du roi d'Angleterre, dans la terrible guerre de Cent ans.

Caillac, Calamane, Espère, Pradines, ainsi que toute la vallée du Lot, depuis Mercuès jusqu'à La Barre qui fermait Cahors du côté du Nord, devenaient, tour-à-tour, le théâtre de leurs brigandages.

Quelquefois, même, franchissant les côtes qui les séparaient de Laroque-des-Arcs, passant la rivière sur des barques ou à gué, on les voyait faire irruption dans les environs d'Arcambal, qu'ils surprenaient sans défense; rançonnaient les habitants, incendiaient les récoltes, fondaient sur Begous et, dans les nuits sombres, apparaissaient jusqu'au centre des maisons éparpillées de l'Espillori, devenu depuis le faubourg Cabessut.

Leur audace allait quelquefois jusqu'à franchir l'enceinte fortifiée de la cité, ce qui arriva, en 1428, le lundi après la St-Jean, où ils entrèrent à La Barre et pénétrèrent dans la barbacane, sous les yeux de la garde. Heureux, les habitants de Cahors, quand au défi ils n'ajoutaient point l'assassinat, ce qu'ils firent le jour qu'ils frappèrent, jusqu'à ce que mort s'en suivit, deux vieillards de race noble : Bernard d'Issando et Guillaume de Brunet.

« Et entr'autres faits, (je cède ici la parole à un procès-verbal dressé, vers cette époque, par les consuls que j'ai introduits, avec le lecteur, dès le début de cette histoire, au palais épiscopal de Cahors) et entr'autres faits, ils vinrent s'embarquer, étant en soufferte, à pied et à cheval, au nombre au moins de six vingts, à la Poujade, et ils prirent onze jeunes gens de la ville, qui étaient sortis au bruit. »

Au nombre de ces derniers, se trouvait Bernard de Cels, le héros des joutes universitaires, le jeune diacre que nous connaissons déjà, par la virulente apostrophe de l'Evêque au Recteur de l'Université, Martin de Barambour.

Pressé par les interpellations de Monseigneur d'Arpajon, François Labarthe raconta l'événement de la veille dans tous ses détails, si bien que, devenu orateur à son insu et enivré de sa propre parole, il finit par protester de son dévouement au Roi de France et se porter garant du courage des consuls, ses collègues.

« Et n'est-ce pas devant la vigoureuse résistance des magistrats de Cahors », dit, à son tour, Raymond Dabru, « que le lieutenant-général du roi d'Angleterre, Chandos, fut obligé de ?... »

« Et Robert Knolles ? » s'écria Jean del Sirech,

interrompant Dabru, dans le feu de son patriotisme, « qui donc le força de se replier devant Cahors ? »

« Sommes-nous moins bons serviteurs de notre sire le Roi ? » hasarda Raymond Lafage.

« Nous serons dignes de nos ancêtres ! » grommelait Guillaume de la Croix.

« Nous prouverons que les Caorsins sont toujours de braves gens ! » ajouta le nazillard Guy de Gojas.

« Et nous nous vengerons ! » poursuivit Jean Vidal, le pansu.

« Mort aux anglais ! » cria, le premier, d'une voix de tonnerre, Guillaume la Tuile, qui, quoique consul, était chantre à l'église St-Pierre, aujourd'hui disparue.

« Mort aux anglais ! » répéta Jean de Combelou.

« Mort aux anglais ! » hurlèrent-ils ensemble.

« Bien parlé, compagnons ! » dit l'évêque, en mettant la main à son épée, qui pendait au mur de la salle : « c'est comme cela que je vous aime et je vous reconnais là !... Votre cri est le mien et ma bannière la vôtre, que Dieu bénira !... Allez, et que dès aujourd'hui tout s'arme par vos soins, pour la lutte à outrance ! Quant à Guillaume VII d'Arpajon, ce n'est pas pour rien qu'il descend de la race des chevaliers : il sera avec vous et mort aux anglais !... »

En prononçant ces derniers mots, il prit son casque, qui brillait à sa droite sur un guéridon et le mit sur sa tête.

Dès ce moment, il se fit dans toute sa personne comme une mystérieuse transformation.

De l'homme de Dieu, de l'apôtre, du pasteur il ne restait plus rien... Encore moins était-ce le comte de Cahors, armé pour des intérêts mesquins de son pouvoir temporel. Sa levre tremblait; des éclairs jaillissaient de ses yeux....

Tout cela, rendu plus frappant par le contraste de ses vêtements pontificaux avec l'allure guerrière de son port et la mâle coiffure qui couvrait son front, faisait de lui comme une apparition fantastique.

On eut dit un mélange du Mars payen et de l'ange exterminateur.

Les consuls se retirèrent comme pétrifiés.

A peine avaient-ils franchi le seuil de la porte, qu'on vint annoncer à Guillaume d'Arpajon, qu'une jeune chatelaine lui demandait audience.

« Son nom ? »

« Madeleine de Cels. »

« Qu'elle entre ! »

Le comte de Cahors déposa son épée; remit son casque sur le guéridon; se coiffa de la calotte de velours violet, à broderies d'or, présent des bonnes sœurs de son couvent de prédilection et attendit.

Le guerrier venait de s'évanouir : l'évêque avait reparu.

(A continuer.)

### Dernières Dépêches

Versailles, 27 novembre, 2 h. 35, soir.

La composition du nouveau ministère est bien accueillie. Les nouveaux ministres sont des hommes modérés et tenant compte de la situation nouvelle : MM. Depreyre et de Larcy, ont remplacé les ultra-légitimistes Ernoul et de La Boullerie.

Le maintien de M. Deseilligny et la nomination de M. de Fourtou, sont considérées comme devant donner l'appui d'une portion importante du centre gauche.

### Bourse de Paris

Paris, 27 novembre 1873, soir.

Rente 3 p. %	58,65
— 4 1/2 p. %	83,25
— 5 p. %	92,80
— 5 p. % emprunt 1872	92,95

### LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>o</sup>

boulevard St-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la Langue française, par E. Littré, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 42<sup>e</sup> fascicule, FLÉ à FOR, est en vente.



**Bibliographie**

Les éditeurs Michel Lévy font paraître la troisième édition de *Clotilde Martory*, par Hector Malot, les deux premières ayant été épuisées en quinze jours. Ainsi se confirme le succès de ce roman qui, en mêlant les scènes dramatiques de la vie politique aux scènes touchantes de la vie intime, continue la veine si heureusement ouverte par un *Mariage sous le second empire*. Dans ce livre, M. Hector Malot nous peignait les mœurs et les hommes des dernières années de l'empire, tandis que dans *Clotilde Martory* il nous fait assister à la naissance de ce gouvernement et nous montre comment il s'est établi; — sur quels hommes il s'est appuyé; — quels moyens il a mis en œuvre pour faire un coup d'État. Ce tableau des coalitions politiques est une étude pleine d'un puissant intérêt d'actualité, à un moment où les intrigues et les conspirations nous remettent sous les yeux un spectacle dont nous avons été les témoins de 1848 à 1851.

**Annonces**

**SANTÉ A TOUS**

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalésière du Barry* et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicate Farine de Santé, qui combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure n° 69,924.  
Château de Vauxbuin, près Soissons (Aisne) — le 10 janvier.  
Dans le village que j'habite une partie de l'année, il se trouve une femme atteinte, au dire de tous les médecins, d'un cancer à l'estomac; le fait est que depuis deux ans, cette malheureuse souffrait des douleurs intolérables. Elle ne pouvait plus rien di-

gérer, et sa faiblesse était si grande, que de remuer même les bras lui était impossible; enfin chacun attendait la fin de cette agonie, qui devait être bien près de son terme, lorsqu'au mois de mars dernier j'eus l'idée de lui conseiller de prendre de la Revalésière Du Barry. Depuis ce temps, elle se trouve mieux, les forces reviennent, elle digère et ne souffre presque plus.

DE CHASSELLES, comtesse de GOURGUES  
Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalésière* qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revalésière Chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien.  
DU BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

**LA NATURE**

Revue des Sciences  
La nature paraît tous les samedis. Chaque numéro est formé de 16 pages, à deux colonnes. Chaque année de la publication comprendra deux magnifiques volumes grand in-8°, richement illustrés de 416 pages chacun, avec

titre, frontispice, table et index alphabétiques, qui seront donnés en supplément, en sus des 416 pages.

La collection du journal sera une véritable encyclopédie, en même temps qu'une revue annuelle des découvertes, et des travaux scientifiques de la France et de l'étranger. *La Nature* tout en ayant pour but spécial de traiter les questions d'actualité, offre aussi à ses lecteurs, sous une forme attrayante et sérieuse tout à la fois, des articles de variétés sur les merveilles de la science et de ses applications aux arts et à l'industrie.

Bureaux, 13 passage Saulnier, Paris.  
Sommaire du n° du 22 Novembre 1873.  
Des deux individus exhibés sous le nom d'hommes chiens, par D. Bertillon. — Le phare d'Ar-Men, par Ch. Boissay. — La planète de Jupiter. (Suite), par A. Guillemin. — Pes pêches du Challenger. (Suite et fin), par A. Guillemin. — W.-J. Macquorn Rankine, par A. Guillemin. — La pisciculture et la pêche en Chine, G. Tissandier. — Chronique, par J. Tissandier. — Académie des sciences, par S. Meunier. — Barreaux de grille à circulation d'eau, par S. Meunier.

Pour les extraits et articles non signés, Propriétaire-gérant, A. Layton.

**ENTREPOT DE CHARBONS, DE BRIQUES ET TUILES DE RANC MÉLET, faubourg St-Georges, à Cahors**

Le Sieur Mélet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que, par suite d'achats très importants faits sur place, il livrera les charbons de 1<sup>re</sup> qualité et de toute provenance à des prix très-réduits. Il prévient MM. les Entrepreneurs qu'il tient à leur disposition, un grand assortiment de briques et Tuiles de Ranc, 1<sup>re</sup> qualité, à des prix modérés. Comme par le passé, il exécutera promptement les ordres de tous ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance.

**COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY**



**POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE**

80 fr. en vrac à la Voirie... } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.  
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

**ENGRAIS RICHE DE BONDY**

DOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.  
PAIEMENT : 1<sup>er</sup> comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2<sup>e</sup> traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3<sup>e</sup> traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

CES ENGRAIS fabriques spécialement sur demande pour la VIGNE sont les meilleurs préservatifs contre le PHYLLOXERA

**EN VENTE**

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

**MARTYRS ET BOURREAUX**

PAR LÉON VALÉRY

Prix : — 1 franc par la Poste.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC**

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments,

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusque en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques. & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviériens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU : La 1<sup>re</sup> partie du TOME I<sup>er</sup>, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1<sup>re</sup> partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit : à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse. Et dans les bureaux du Journal du Lot.

**La France et son Drapeau**

LETTRE

à M. le Général Bourbaki  
Gouverneur de Lyon.

PAR

M. l'abbé Augustin SERRES.

Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot).

Prix: 2 fr.

Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

**PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE**  
Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.  
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.



GOVERNEMENT DU PÉROU  
DREYFUS FRÈRES & C<sup>o</sup>, DE PARIS  
Seuls Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez M. Adolphe BOULARD.  
Brest (Landerneau), chez M. Emile VINCENT.  
Cherbourg, chez M. Eugène LIAS.  
Dunkerque, chez MM. C. BOUSSON & C<sup>o</sup>.  
Havre, chez M. E. FIGUAT.  
La Rochelle, chez MM. D'ORIGNY et FAVENIN FILS.  
Lyon, chez M. Marc GILLARD.  
Marseille et Cette, chez MM. A.-G. BORI & C<sup>o</sup>.  
Melun, chez M. V. LE BARRÉ.  
Nantes, chez MM. A. JARROT et HUARD.  
Paris, chez M. A. MESSNER-DUPIN.  
Saint-Nazaire, chez MM. A. JARROT et HUARD.

**PILULES GOURMANDES GAUVIN**

VÉGÉTALES. — 55, Boul. Sébastopol, Paris.  
Hygiéniques, préventives, curatives de la Constipation et de tous les maux qui négligés font les maladies, 30 ans de succès attestés en France et à l'étranger. Broc. et 1/2 B<sup>is</sup> de 30 pil. 12 fr.

Dépôt à Cahors, chez M. DUC, pharmacien.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

**A VENDRE**

Une vaste Maison, Pâture, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N° 111 et à la route N° 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac.

S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente.

Toutes facilités pour le paiement.

**A VENDRE**

POUR CAUSE DE DÉPART  
Caleche, Charriot, Harnais à 1 et 2 chevaux, Brides, Mors et ustensiles d'écurie.

S'adresser à la Trésorerie Générale, à Cahors.

**LE CHATEAU**

**DE MERCUÈS**

Notice historique

PAR

M. L'ABBÉ BOULADE.

En vente chez tous les libraires.

**AVIS**

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN.

GRAINES DE TOUTE SORTIE.

chez **CONTOU**, boulangier,

rue St-James, à Cahors.